

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021**

Délibération : **2021-09-206**  
 OBJET : **ZAC DE VIRELOUP – BOSQUET DES SOURCES – APPROBATION  
DU COMPTE RENDU FINANCIER ET D'ACTIVITES**  
 Nomenclature : **2.1.6**

**En exercice : 27**

**Présents : 23**

**Pouvoirs : 4**

**Absent : 0**

**Votants : 27**

Délibération comportant :

Annexe : /

Le vingt-sept septembre deux mille vingt et un à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt et un s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES

**Les membres ayant donné un pouvoir :**

Elisa DRION donne pouvoir à Alain ROYER, Yvon LERAT donne pouvoir à Claude RINCE, Mickaël MENDES donne pouvoir à Jean-Marc COLOMBAT, Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT.

**Rapporteur :** Claude RINCE

Par délibération en date du 3 décembre 2004, la commune de Treillières a approuvé le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Vireloup,

Par délibération en date du 20 septembre 2010, la commune a approuvé la modification du dossier de création de la ZAC modifiant le programme et le périmètre de l'opération,

Par délibération n°2019-07-12, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019, la commune a attribué le traité de concession d'aménagement pour l'achèvement de ladite ZAC au groupement METAY / VAL D'ERDRE PROMOTION, ce après clôture du précédent traité de concession avec LAD SELA,

L'article 29 du traité de concession précise que l'aménageur adresse chaque année à la commune un compte rendu financier et d'activités (CRFA). Ce document rend compte de l'avancement de l'opération et permet d'actualiser le bilan prévisionnel, reprenant les grandes lignes du budget de l'opération. Il a été adressé à chaque conseiller municipal et a fait l'objet d'une présentation en séance.

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

**- D'APPROUVER le compte rendu financier et d'activités de la ZAC de Vireloup arrêté au 31 décembre 2020 tel que présenté par l'aménageur.**

**Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 27 septembre 2021  
Alain ROYER, Maire



Accusé de réception en préfecture  
0472234102091320740927-2021-09-206-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2021  
Date de réception préfecture : 01/10/2021